

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 53 (1908)
Heft: 8

Artikel: Le recrutement à Genève
Autor: Borel, William
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-338778>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 07.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE RECRUTEMENT A GENÈVE

Quelques moyens de l'améliorer.

Le bureau fédéral de statistique a publié en 1907 les « résultats sommaires de l'examen médical des recrues » de 1886 à 1905. Une statistique aussi étendue et aussi précise doit servir de point de départ à toute une série d'études en vue de l'amélioration physique de notre jeunesse suisse, sous peine de lui laisser perdre une grande partie de sa valeur pratique. Ces documents nous indiquent en effet nettement l'état sanitaire de notre jeunesse et de notre troupe ; ils mettent en lumière ses points faibles ; ils nous indiquent donc où doivent porter nos efforts si nous voulons remédier aux défauts existants. Bien connaître son ennemi, bien savoir où il est, n'est-ce pas déjà posséder un atout sérieux en vue de la victoire ? C'est précisément cet avantage que nous donne cette statistique dans la lutte contre les maladies.

Un des moyens de l'utiliser consiste à s'en servir comme d'une norme pour des comparaisons ; à établir donc d'autres statistiques comparables à la première, mais spéciales à des localités ou à des régions nettement caractérisées et de rechercher comment le milieu spécial étudié se comporte vis-à-vis des moyennes suisses. On constatera ainsi pour quelques-uns des cas d'exemption des différences en bien ou en mal d'avec les moyennes. Une analyse approfondie des motifs qui provoquent ces différences ne peut manquer de faire découvrir les causes des infériorités et peut-être aussi, surtout si on a étudié une région homogène, des remèdes aux conditions défavorables. Il est superflu d'insister pour qu'on comprenne l'utilité des renseignements ainsi recueillis pour la bonne santé de notre race.

Ce sont ces raisons qui m'ont conduit à établir ces moyennes pour Genève, c'est-à-dire pour une région où l'élément citadin domine fortement et forme certainement les trois quarts de la population :

Genève comptait en effet comme population suisse :

	1895		1900		1905	
		%		%		%
Campagnards	10772	16	18161	23	18914	22
Citadins	55892	84	61343	77	67229	78
Totat	66664	100	79504	100	86143	100

De plus, nombre de ces « campagnards » vont tous les jours en ville à leur bureau !

Espérons que quelques-uns de nos camarades entreprendront le même travail pour d'autres villes, d'autres régions ou cantons ; il est évident que plus le nombre de ces études sera grand, plus les comparaisons seront faciles et leurs résultats féconds.

Les statistiques du recrutement du IV^e arrondissement m'ont été obligeamment communiquées par M. le lieut.-colonel Dr Wartmann, médecin de la première division : qu'on me permette de lui dire ici toute ma reconnaissance.

Je me suis trouvé ainsi en possession des données suivantes :

1^o Cas d'exemption des recrues de l'année courante pour Genève de 1883 à 1907.

2^o Cas d'exemption des recrues ajournées antérieurement pour Genève de 1883 à 1907.

3^o Cas d'exemption des recrues de l'année courante pour la Suisse de 1885 à 1905.

4^o Cas d'exemption des hommes incorporés dans l'élite pour Genève de 1883 à 1907.

5^o Cas d'exemption des hommes incorporés dans la landwehr pour Genève de 1883 à 1907.

Faute de point de comparaison, la deuxième statistique n'a pas été utilisée.

La représentation graphique s'impose pour étudier ces renseignements, car des tableaux de chiffres aussi considérables ne présentent pas à l'esprit une image claire comme le font les courbes qui les figurent.

Ces courbes doivent-elles être tracées en fixant un point par année ? leur allure risquerait d'être un peu masquée par des variations accidentelles. Mieux vaut établir la courbe des moyennes par tranches d'années ; dans les « résultats sommaires de l'examen médical », nous avons admis des tranches de 5 ans.

Pour les exemptions des hommes incorporés, les moyennes de

5 ans présenteraient un grave inconvénient. Ces périodes successives contiendraient en effet alternativement 2 puis 3 cours de répétition pour l'élite ; 1, puis 1, puis 2 cours pour la landwehr. Or, un cours de répétition est l'équivalent d'une grave épidémie ! Il augmente dans l'année où il a lieu, le nombre des exemptions de 66 % pour l'élite dans la période considérée ! Pour que ce facteur accidentel et étranger à ce que nous étudions ne vienne pas compliquer inutilement la forme de nos courbes, nous avons admis pour les incorporés les moyennes par tranches de 4 ans. L'inconvénient de ne pas prendre des périodes coïncidant avec celles admises pour les recrues est faible ; il n'y a plus ici, en effet, de comparaison possible avec ce qui se passe dans la Suisse entière, car le journal de statistique n'a pas abordé cette question. En outre, une comparaison de ces résultats avec ceux obtenus pour les recrues est difficile à pousser bien loin. Il y a, entre les deux statistiques une différence capitale, c'est qu'elles considèrent deux fractions distinctes de notre population : d'une part les recrues, c'est-à-dire toute la population mâle suisse de 20 ans ; d'autre part la population militaire seule. Cette seconde diffère de la première par l'âge et aussi par une sélection opérée à 20 ans, lors de la première visite sanitaire, sélection qui s'est poursuivie chaque année par des cas de réforme successifs. Malgré cette différence, il nous a semblé utile de poursuivre la seconde partie de cette étude, car elle complète évidemment la première. Elle doit, en outre, assez bien montrer la marche et le développement des diverses maladies pendant la période de 25 ans qui vient de se terminer, car elle établit leurs atteintes sur une population qui conserve toujours le même âge moyen : c'est en effet le cas dans nos unités.

Afin de faciliter les comparaisons, nous avons réduit tous les nombres absolus en ‰. Les courbes représentent donc les cas d'exemption en ‰ des recrues atteignant 20 ans dans l'année où elles passent la visite, et en ‰ du contingent genevois pour les incorporés. Leur abaissement vers l'axe horizontal indique une diminution des dispenses donc une amélioration. L'échelle des ordonnées (‰ des exemptés) est indiquée sur chaque feuille.

Notons que le détail de 1905 n'ayant pas été retrouvé, cette année a été laissée en dehors des moyennes.

Les graphiques relatifs aux recrues forment la colonne gauche des planches ; ils portent chacun deux courbes, l'une pour Genève,

l'autre pour la Suisse entière: la comparaison est donc facile. La courbe genevoise est d'allure moins régulière que la courbe suisse par ce fait qu'elle repose sur un nombre d'observations bien moins considérable. La courbe genevoise est sur les reproductions ci-jointes marquée d'un G. La courbe suisse est notée S. La courbe de Genève est plus longue que l'autre car elle va de 1883 à 1907.

Les graphiques relatifs aux incorporés (colonne de droite des tableaux) portent aussi deux courbes: l'une concerne l'élite, courbe marquée E, l'autre la landwehr, courbe marquée L. La première présente bien plus de cas d'exemptions que la seconde; il semble que ce qui n'est pas sain est enfin à peu près exclu de la troupe en landwehr; cela explique la solidité de cette classe.

Il serait fastidieux de faire un exposé de ce qu'on peut lire sur chacun de ces graphiques. Laissant donc au lecteur le soin de tirer lui-même de ces courbes les conclusions qui peuvent l'intéresser, nous nous bornerons à quelques observations.

M. le lieut.-colonel Dr Wartmann faisait la remarque que ces graphiques ne peuvent avoir la prétention de nous révéler la marche des maladies, car la période pour laquelle nous les traçons est trop courte. Nous n'avons ainsi sous les yeux qu'une section de ces courbes et cette section n'est pas assez longue pour nous permettre de percevoir le sens des vagues qu'elle fera. Si une courbe monte, cela ne veut pas dire forcément que la maladie menace de devenir un fléau, car peut-être l'an prochain commencera-t-elle déjà à décroître, ou l'inverse.

Cette réflexion, très juste, ne m'a cependant pas fait renoncer à cette étude. Si réellement ces courbes doivent présenter une oscillation plus ou moins rythmique, ce n'est pas une raison pour tarder davantage à en commencer l'étude. Mais nous ne devons la considérer que comme un premier jalon en attendant une série d'autres embrassant un plus grand nombre d'années, qui sera plus probante. De plus, si une des courbes monte, cela prouve tout au moins que l'infirmité considérée augmente actuellement; cette maladie devient donc aujourd'hui menaçante, et comme c'est aujourd'hui que nous vivons, nous devons lutter contre elle. Si la courbe s'abaisse ensuite, tant mieux, quel qu'en soit le motif. Nos médecins auront ainsi des raisons pour croire que c'est à eux qu'on le doit!

Je n'ai pas la prétention, moi qui ne suis pas de la faculté et

me suis fort peu occupé de médecine, d'expliquer la cause des variations de ces courbes et de trouver des remèdes, mais j'espère que nos camarades du service de santé pourront, appuyés sur ces constatations, proposer quelques mesures pratiques pour améliorer la santé de nos soldats. Ne pourraient-ils pas recommander quelques cas spéciaux, qui leur semblent susceptibles d'amélioration, à l'étude des sociétés médicales? La société militaire sanitaire ne pourrait-elle pas aussi en mettre à son ordre du jour? Plusieurs de ces sociétés ont déjà entrepris cette belle tâche; peut-être ces documents pourront-ils leur être de quelque utilité. Mon but serait alors atteint, car je cherche bien plutôt à fournir des documents qu'à tirer des conclusions.

L'attention de ces sociétés doit être spécialement portée sur les maladies qui sont actuellement les plus dangereuses. Je nomme ainsi celles dont la fréquence augmente; qui causent le plus grand nombre de cas d'exemption et dont la fréquence à Genève est plus grande que dans le reste du pays. Il semble, en effet, que les conditions plus favorables constatées dans les cantons voisins permettent de croire qu'une amélioration chez nous n'est pas impossible. Ces cas d'exemptions sont les suivants en les rangeant dans l'ordre de leur importance. D'abord pour l'examen des recrues :

- N^{os} 2 défaut de thorax,
- 19 myopie,
- 36 transpiration profuse des pieds,
- 29 hernies,
- 20 vices de réfraction autres que myopie,
- 37 difformités ou mutilations des membres inférieurs,
- 21 autres maladies des yeux,
- 28 maladies du cœur et des gros vaisseaux,
- 34 varices et ulcères des jambes,
- 17 acuité auditive insuffisante.

De plus les cas

- N^{os} 1 défaut de taille,
- 25 goître,
- 35 pieds plats,
- 3 faiblesse de constitution, anémie, hémophilie, convalescence,

occasionnent un nombre relativement grand d'exemptions, mais

on constate sur ces quatre points une amélioration progressive et une supériorité de Genève sur les moyennes générales.

Enfin les cas :

N^{os} 26 phtisie,
 30 maladies des organes de la digestion,
 32 » » génito-urinaires,
 27 autres maladies des organes de la respiration,
 14 épilepsie,
 22 maladies du nez, de la bouche et du pharynx,
 donnent lieu à un petit nombre d'exemptions, mais ce nombre croît sans arrêt, en particulier la phtisie dont la progression est effrayante.

Remarquons enfin que si l'alcoolisme entre pour si peu dans les cas de réforme, c'est qu'il y en a encore peu chez les recrues et que les maladies qu'il provoque sont classées sous la rubrique qui leur est propre.

Parmi les incorporés, les cas d'exemption les plus fréquents ne sont plus exactement les mêmes que pour les recrues ; il en est même qui tombent pratiquement à 0, par exemple : défaut de taille (1), de thorax (2), cécité (18), etc.

Voici les plus dangereux :

N^{os} 26 phtisie,
 28 maladies du cœur et des gros vaisseaux,
 37 mutilations ou difformités des membres inférieurs,
 30 maladies des organes de la digestion,
 34 varices et ulcères des jambes,
 27 maladies des organes de la respiration,
 32 » » génito-urinaires,
 6 rhumatisme, goutte,
 33 difformités ou mutilations des membres supérieurs,
 29 hernies,
 15 maladies du système nerveux,
 3 faiblesse de constitution,
 21 autres maladies des yeux,
 4 obésité,
 25 goître.

En outre on constate de très fortes augmentations sur :

N^{os} 17 maladies des oreilles,
 35 pieds plats,

- N^{os} 31 varicocèle,
 9 autres intoxications,
 8 alcoolisme,
 7 syphilis,
 36 transpiration profuse des pieds.

Seuls : 16, surdit  et mutisme, et 20, vices de r fraction autres que myopie, sont en d croissance.

On s'explique difficilement cette augmentation progressive de presque tous les motifs d'exemption des incorpor s, car elle ne correspond pas   une marche analogue des cas d'exemption des recrues o  la progression devrait logiquement  tre encore plus forte. Nos conseils de revision n'admettent-ils pas plus fr quemment qu'autrefois, peut- tre m me trop facilement, les demandes d'exemption des incorpor s? Les chiffres suivants le laisseraient supposer :

Si nous suivons la classe recrut e en 1883, nous constatons que 100 hommes passant   la toise ont donn  (sans tenir compte des d c s) :

- 1883 42 recrues,
 1895 28 soldats de landwehr,
 1907 22 soldats sortant de landwehr.

Ces 42 recrues n'auraient donn  au taux actuel que :

- | | |
|-----------------------|----|
| Soldats de landwehr | 18 |
| » sortant de landwehr | 14 |

Ainsi, 100 recrut s en 1883 ont fourni :

en 1895, 67 soldats de landwehr; au taux actuel, il y en aurait eu 44

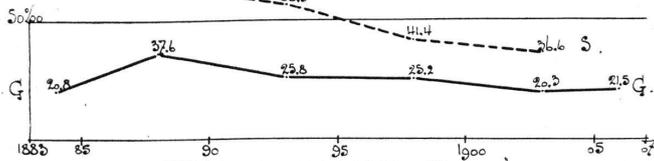
en 1907, 53 sortant de landwehr; au taux actuel, il y en aurait eu 34

Malgr  les points faibles que nous pouvons constater, nous avons   Gen ve au total un recrutement qui est sup rieur   la moyenne (voir graphique 39). Je ne suis pas de ceux, — ils sont d j  trop nombreux — qui ne se complaisent   ne voir que des d fauts chez le troupier genevois, car j'ai eu l'occasion d'appr cier les qualit s tr s r elles de cr nerie, d'initiative et d'entrain qu'il montre toujours dans les cas s rieux. Je reconnais cependant qu'  l'inverse de ce que les r sultats ci-dessus feraient supposer, notre troupe est moins r sistante que d'autres   la fatigue et aux intemp ries. On constate le m me ph nom ne dans

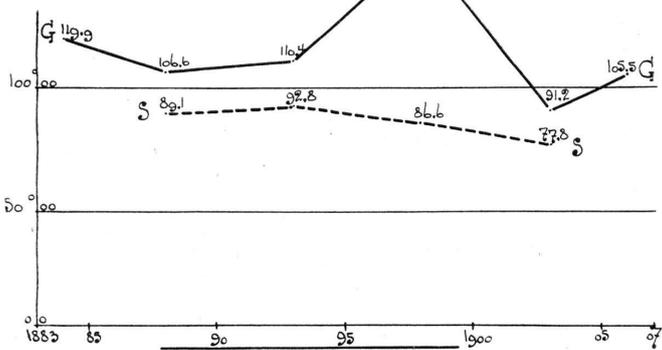
CAS D'EXEMPTION DES RECRUES EN ‰

S COURBE CONCERNANT LA SUISSE
G COURBE " GENÈVE

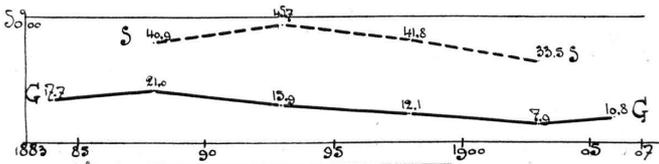
1. DÉFAUT DE TAILLE



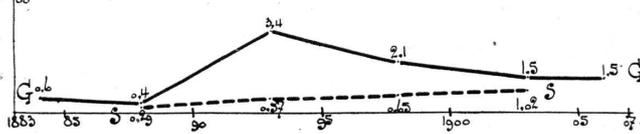
2. DÉFAUT DE THORAX



3 FAIBLESSE DE CONSTITUTION. ANÉMIE. HÉMOFILIE. CONVALESCENCE



4 OBÉSITÉ



CAS D'EXEMPTION DES INCORPORÉS EN ‰

E COURBE CONCERNANT L'ÉLITE
L COURBE " LANDWEHR

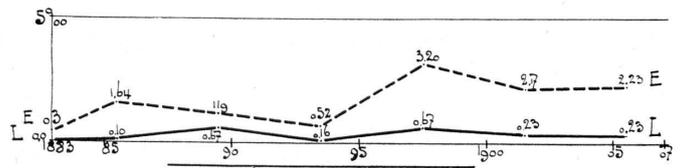
1. DÉFAUT DE TAILLE

. 1 SEUL CAS D'EXEMPTION EN ÉLITE EN 25 ANS.
. 0 LANDWEHR.

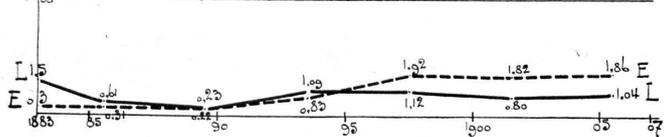
2 DÉFAUT DE THORAX

. 4 CAS D'EXEMPTION EN ÉLITE EN 25 ANS.
. 0 LANDWEHR.

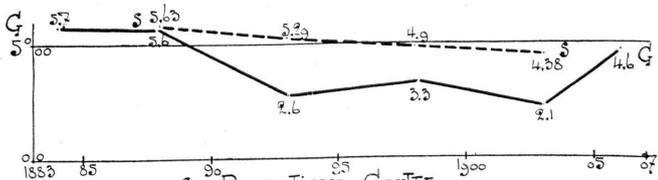
3 FAIBLESSE DE CONSTITUTION. ANÉMIE. HÉMOFILIE. CONVALESCENCE



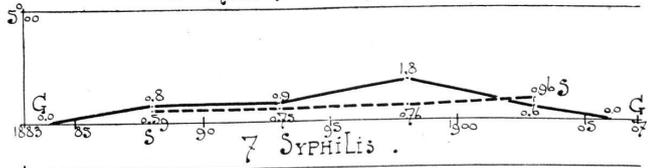
4 OBÉSITÉ



5 SCROFULÉ, RACHITISME, CARIE DES OS .



6 RHUMATISME, GOUTTE .



7 SYPHILIS .

- 3.2‰ GENÈVE : EN 25 ANS 4 CAS SUR 11583 RECRUES .
- 1.2‰ SUISSE : EN 20 ANS 60 CAS " 50644 RECRUES .

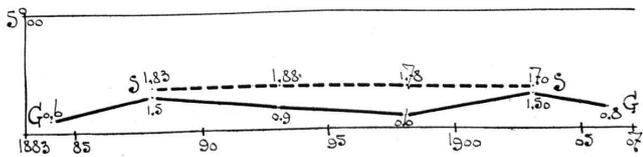
8 ALCOOLISME .

- 1.7‰ GENÈVE : EN 25 ANS 2 CAS SUR 11583 RECRUES .
- 0.5‰ SUISSE : EN 20 ANS 25 CAS " 50644 RECRUES .

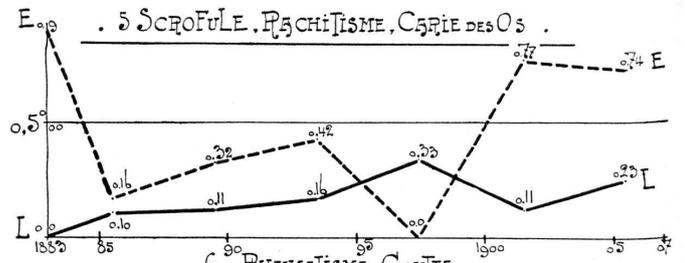
9 AUTRES INTOXICATIONS .

- 1‰ GENÈVE : EN 25 ANS 1 CAS SUR 11583 RECRUES .
- 0‰ SUISSE : EN 20 ANS 15 CAS SUR 50644 " .

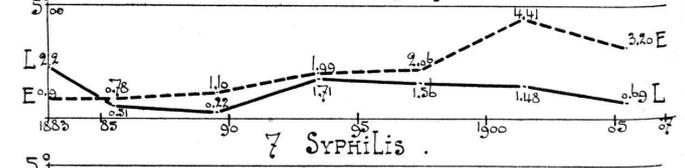
10 MALADIE DE LA PEAU .



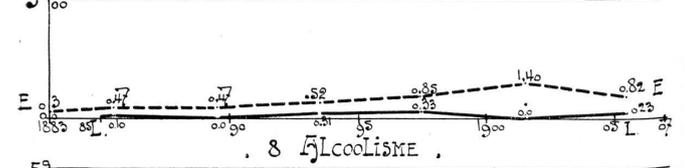
5 SCROFULÉ, RACHITISME, CARIE DES OS .



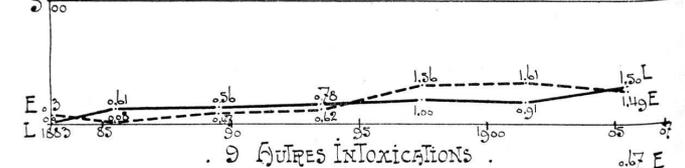
6 RHUMATISME, GOUTTE .



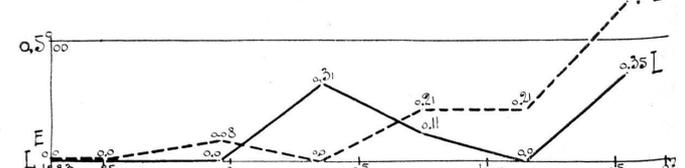
7 SYPHILIS .



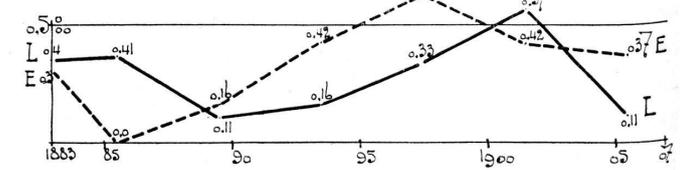
8 ALCOOLISME .



9 AUTRES INTOXICATIONS .



10 MALADIE DE LA PEAU .

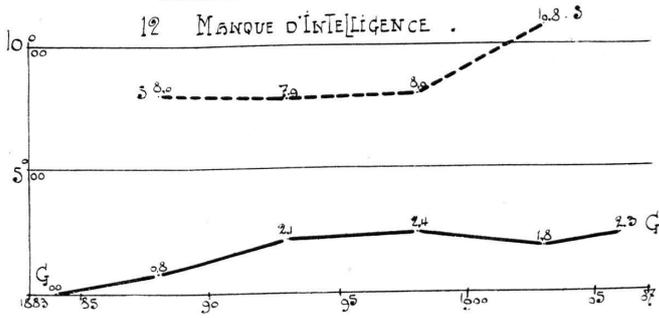


11 DIFFORMITÉS DE LA BOÎTE CRÂNIENNE .

1.7‰ GENEVE EN 25 ANS : 2 CAS SUR 11883 RECRUES .

8.1‰ SUISSE EN 25 ANS : 475 CAS SUR 586404 " "

12 MANQUE D'INTELLIGENCE .

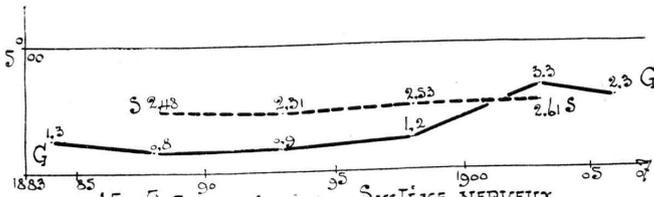


13 MALADIES MENTALES .

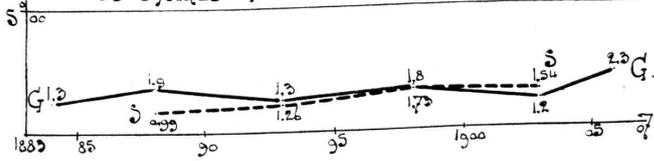
5.2‰ GENEVE EN 25 ANS 603 CAS SUR 11883 RECRUES .

7.0‰ SUISSE EN 25 ANS 252 CAS SUR 366404 " "

14 EPILEPSIE .



15 AUTRES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX .



11 DIFFORMITÉS DE LA BOÎTE CRÂNIENNE .

0 - CAS EN ELITE EN 25 ANS

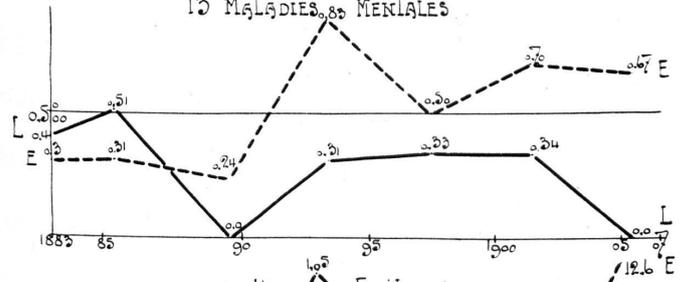
LD LANDWEHR EN 20 ANS

12 MANQUE D'INTELLIGENCE .

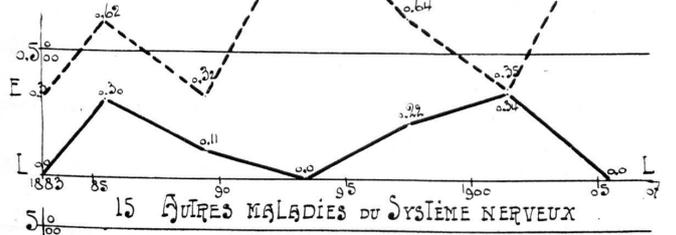
2 EXEMPTIONS EN ELITE EN 25 ANS .

LANDWEHR .

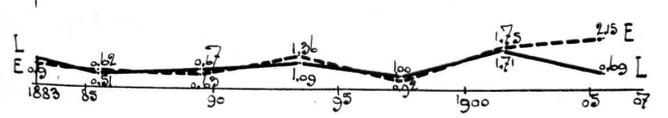
13 MALADIES MENTALES .



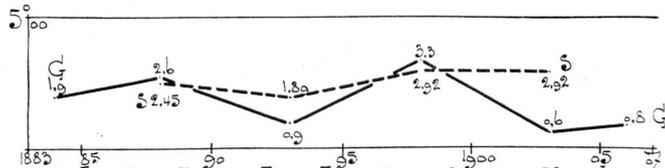
14 EPILEPSIE .



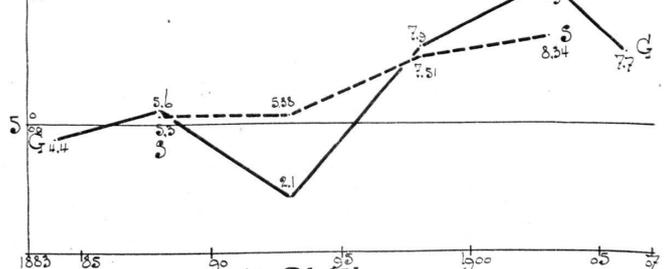
15 AUTRES MALADIES DU SYSTEME NERVEUX .



16 SURDITÉ. MUTISME .



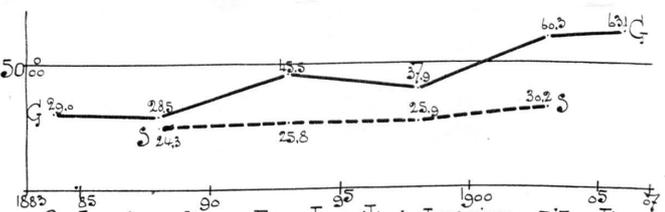
17 ACUITÉ AUDITIVE INSUFFISANTE & AUTRES MALADIES DE L'OREILLE .



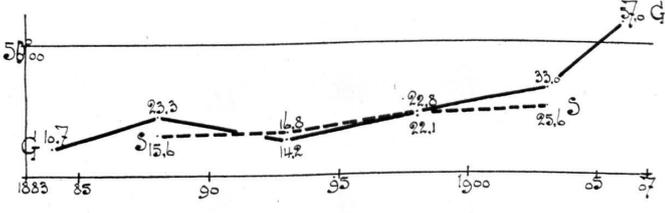
18 CÉCITÉ .

0.9‰ GENÈVE EN 25 ANS 1 CAS SUR 11583 RECRUES .
 2.8‰ SUISSE EN 20 ANS 140 " " 506404 " .

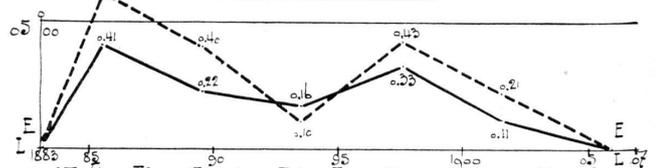
19 ACUITÉ VISUELLE INSUFFISANTE, SUITE DE MYOPIE .



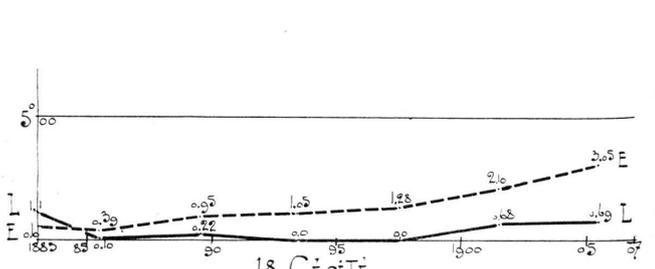
20 ACUITÉ VISUELLE INSUFFISANTE, SUITE D'AUTRES VICES DE RÉFRACTION .



16 SURDITÉ. MUTISME .



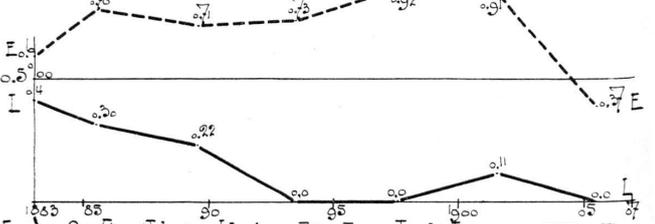
17 ACUITÉ AUDITIVE INSUFFISANTE & AUTRES MALADIES DE L'OREILLE .



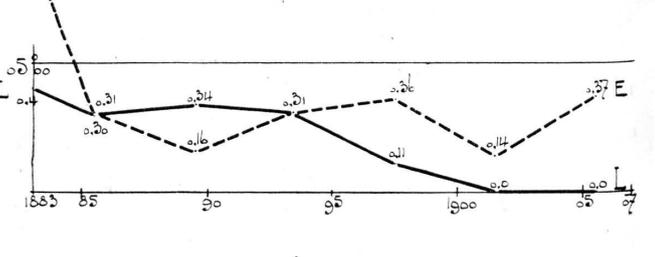
18 CÉCITÉ .

4 CAS EN ELIÈRE EN 25 ANS .
 0 " " LANDWEHR "

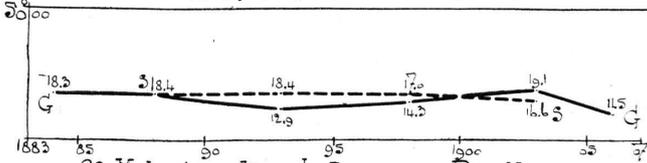
19 ACUITÉ VISUELLE INSUFFISANTE, SUITE DE MYOPIE .



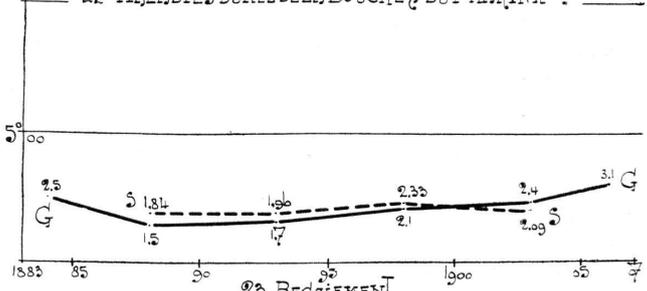
20 ACUITÉ VISUELLE INSUFFISANTE, SUITE D'AUTRES VICES DE RÉFRACTION .



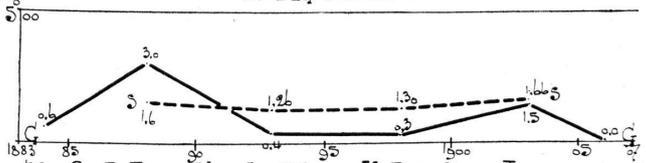
21 AUTRES MALADIES DES YEUX .



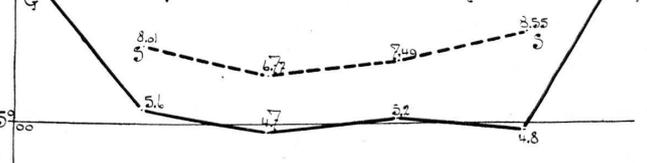
22 MALADIES DU NEZ DE LA BOUCHE & DU PHARYNX .



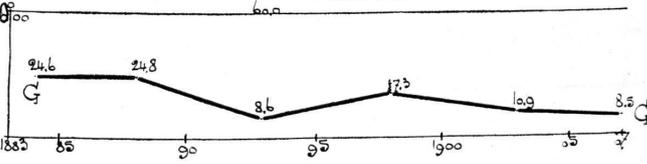
23 BEGAIEMENT .



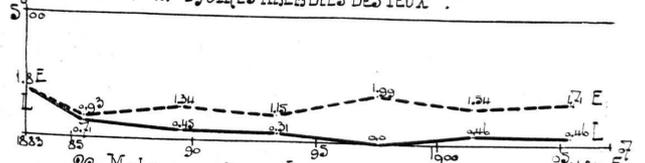
24 DIFFORMITES DE LA COLONNE VERTEBRALE & DU THORAX



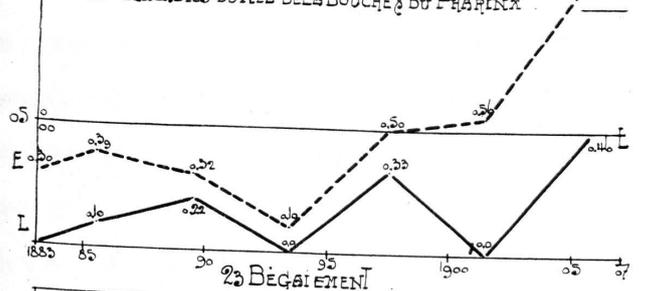
GOITRE .



21 AUTRES MALADIES DES YEUX .



22 MALADIES DU NEZ DE LA BOUCHE & DU PHARYNX .



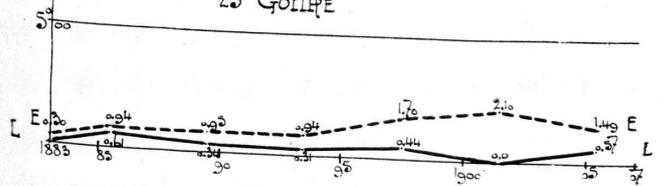
23 BEGAIEMENT .

3 CAS EN LIITE EN 25 ANS
 0 " " LANDWEHR

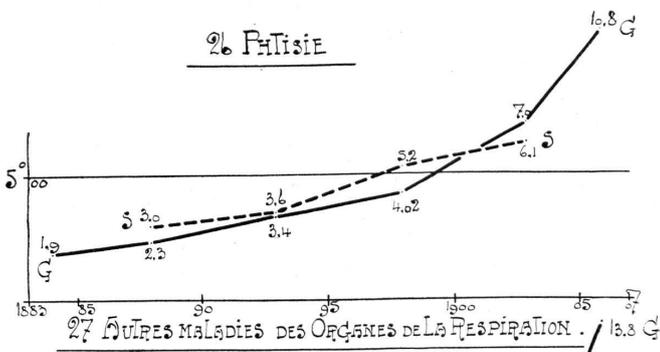
24 DIFFORMITES DE LA COLONNE VERTEBRALE & DU THORAX

9 CAS EN LIITE EN 25 ANS
 6 " " LANDWEHR

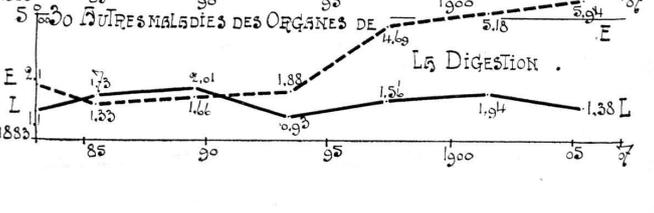
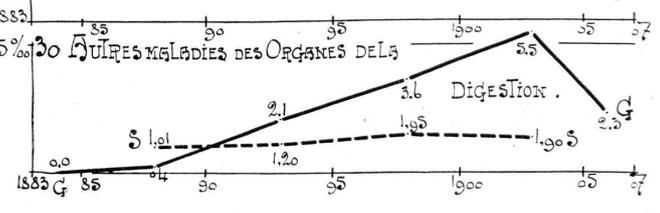
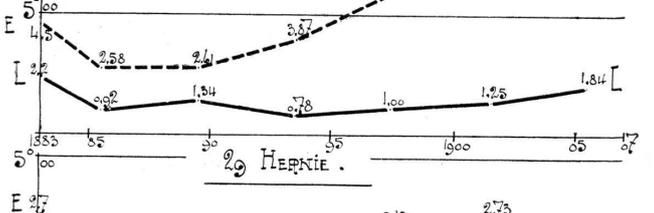
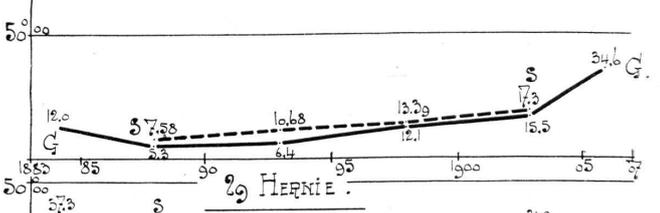
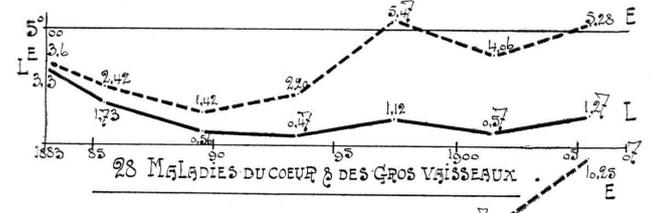
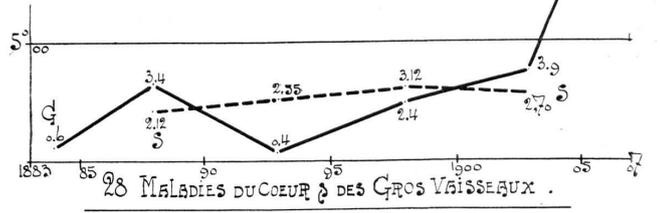
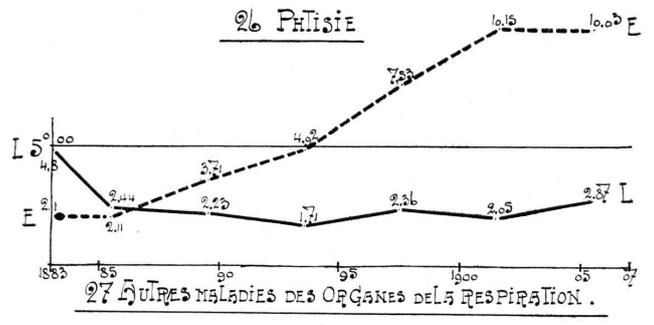
25 GOITRE



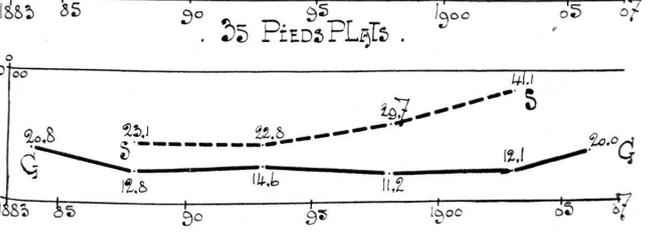
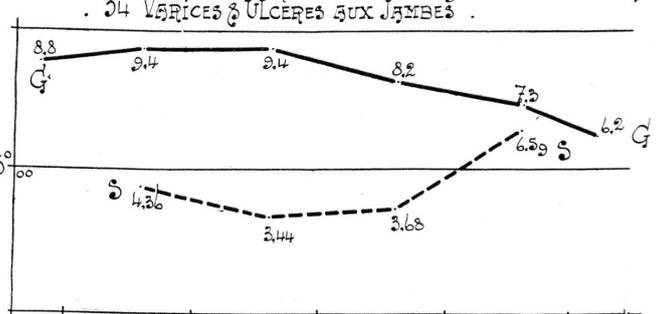
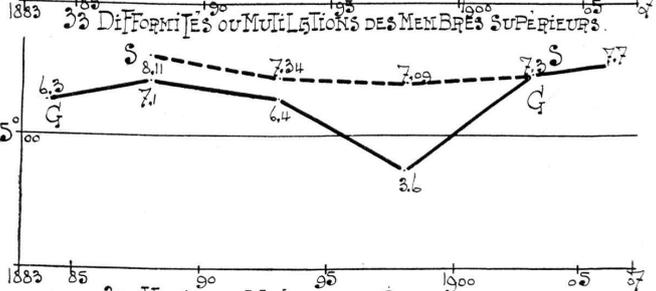
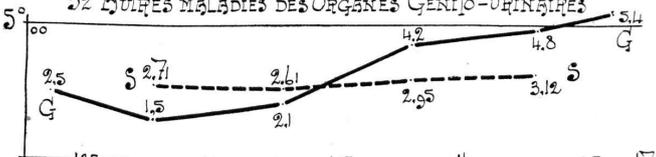
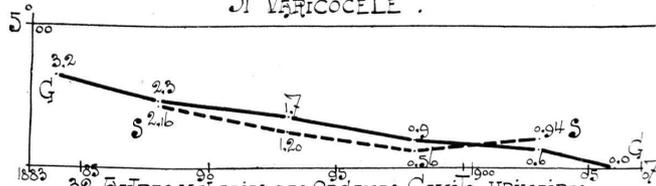
26 PHthisie



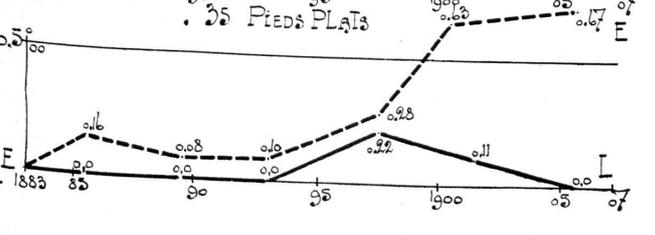
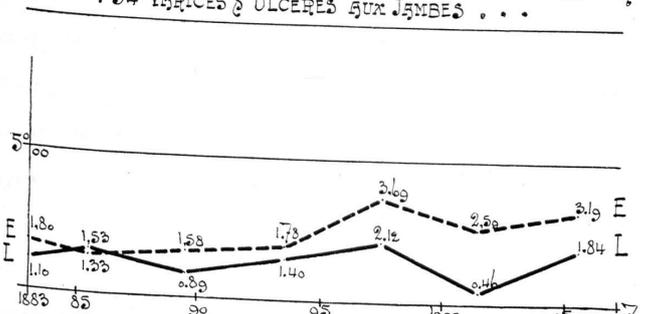
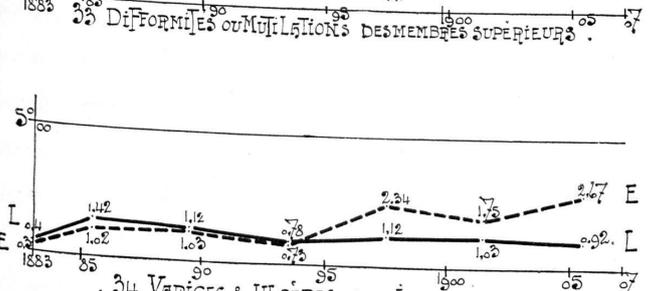
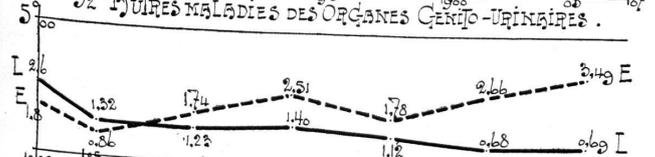
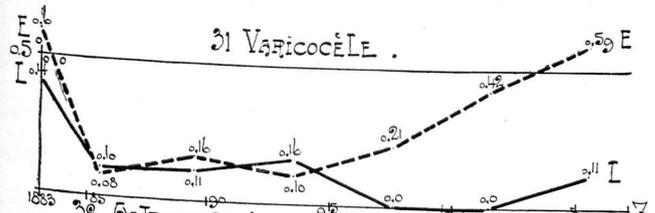
26 PHthisie



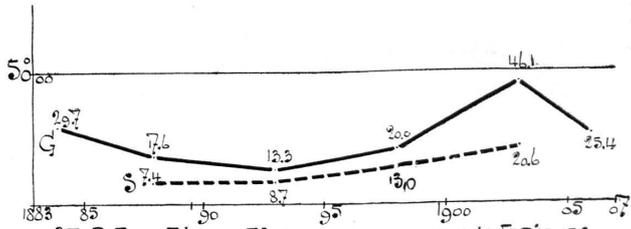
31 VARICOCELE .



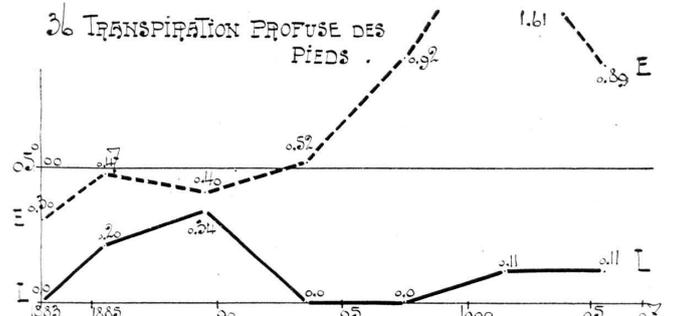
31 VARICOCELE .



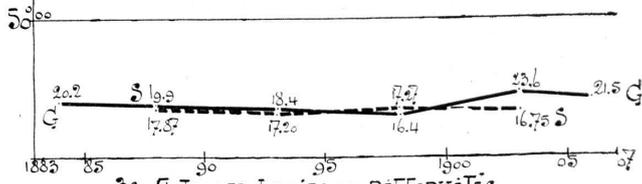
36 TRANSPIRATION PROFUSE DES PIEDS .



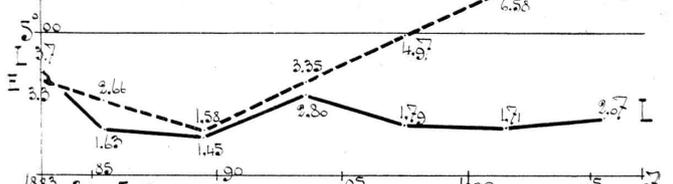
36 TRANSPIRATION PROFUSE DES PIEDS .



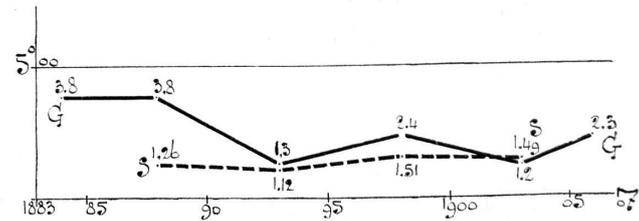
37 DIFFORMITES OU MUTILATIONS DES MEMBRES INFERIEURS .



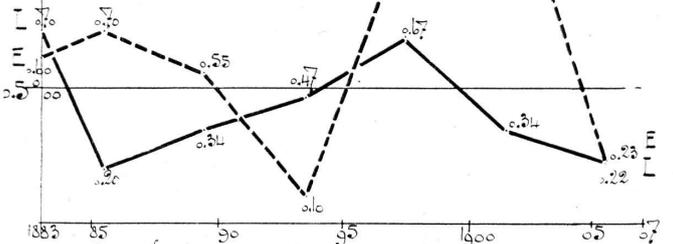
37 DIFFORMITES OU MUTILATIONS DES MEMBRES INFERIEURS .



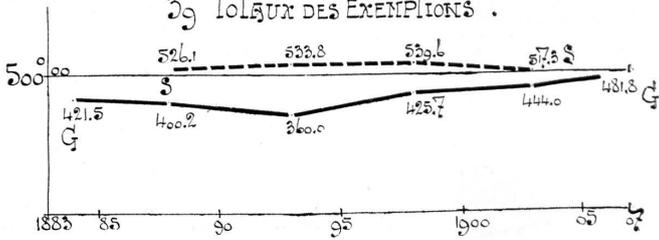
38 AUTRES MALADIES OU DIFFORMITES .



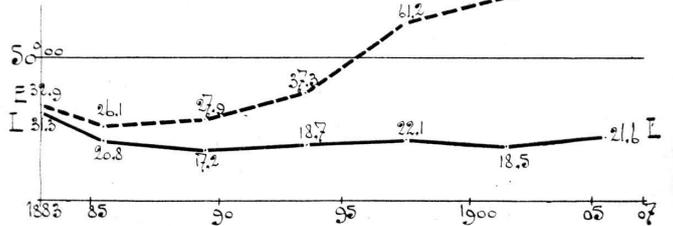
38 AUTRES MALADIES OU DIFFORMITES



39 TOTAUX DES EXEMPTIONS .



39 % TOTAL DES EXEMPTIONS .



toutes les unités qui ne comptent qu'un petit nombre de campagnards.

De cette constatation semble résulter une conséquence : il ne suffit pas qu'un homme soit normalement constitué, il faut encore que ses muscles soient aptes à l'effort, autrement dit qu'il soit « entraîné ». Nous sommes loin de cet idéal et c'est sans doute, comme nous venons de l'indiquer, la conséquence de la vie trop sédentaire de nos citadins. Obtenir cet entraînement d'une façon permanente serait rendre un service signalé à notre population, non seulement au point de vue militaire, mais tout autant au point de vue civil.

Est-il possible d'y arriver? Il semble que tout ce qui sera fait pour une préparation *physique* en vue du service militaire y

	SAUT		LEVER DES HALTÈRES de 17 kg.		COURSE 80 m.	
	> 3 ^m	< 2 ^m 50	> 6 fois	< 3 fois	< 13"	> 15"
Recrues sans préparation gymnastique	17 %	48 % moyenne 2 ^m 46	52 %	34 % 4 fois, 89	23 %	26 % 9"143
Recrues ayant suivi l'enseignement scolaire	37 %	28 % moyenne 2 ^m 76	60 %	26 % 5 fois, 48	36 %	15 % 7"999
Recrues ayant suivi l'enseignement des sociétés de gymnastique ou sportives	67 %	9 % moyenne 3 ^m 17	77 %	12 % 6 fois, 66	62 %	4 % 6"155
Recrues ayant suivi les écoles primaires	32 %	34 %	60 %	27 %	30 %	19 %
Recrues ayant suivi les écoles moyennes	63 %	12 %	69 %	18 %	65 %	4 %
	BONS POUR LE SERVICE		AJOURNÉS		EXEMPTÉS	
Recrues sans préparation gymnastique	48 %		14 %		38 %	
Recrues ayant suivi l'enseignement scolaire	52 »		14 »		34 »	
Recrues ayant suivi l'enseignement des sociétés de gymnastique ou sportives	66 »		12 »		22 »	
Recrues ayant suivi les écoles primaires	53 %		13 %		34 %	
Recrues ayant suivi les écoles secondaires ou supérieures	60 »		14 »		26 »	

contribuera : quand un homme, à la suite d'exercices physiques est arrivé à se sentir souple, vigoureux et solide, il ne laisse pas volontiers se perdre cet état de son corps et il accomplit volontiers ce qui est nécessaire pour entretenir cet avantage. Cela semble ressortir des résultats des examens d'aptitude physique de 1906, que vient de publier le *Journal de statistique suisse* (1 vol., 2^me livraison, 1907). On peut s'en rendre compte en consultant le tableau ci-dessus.

Comment expliquer la supériorité des élèves des établissements de l'ordre le plus élevé autrement que par un enseignement de la gymnastique meilleur et plus prolongé et d'autre part par le fait que les bienfaits de cet enseignement se font ressentir pendant longtemps ou, comme nous le disions, qu'ils engagent celui qui en a profité à agir en vue d'en conserver le résultat.

Une loi fédérale réglera cette préparation au service militaire. Sans l'attendre, nos autorités ne pourraient-elles pas chercher à améliorer les résultats obtenus dans les écoles au point de vue du développement corporel des élèves ? Il faut pour cela commencer par préparer à cette tâche le personnel enseignant. L'appel des maîtres au service apprendra à une partie des régents ce qu'ils doivent enseigner à ce sujet et comment ils doivent s'y prendre ; mais beaucoup d'instituteurs ont été réformés et il importerait que ceux-là aussi apprissent à donner l'enseignement de la gymnastique. La société de gymnastes suisses donne des cours ; ne devraient-ils pas être tenus de les suivre ? Il n'y aurait pas lieu de modifier pour cela les lois existantes, car ces prescriptions résultent de l'art. 102 de l'organisation militaire de 1907.

Mais on sort de bonne heure des écoles ; pour maintenir l'entraînement musculaire jusqu'à l'âge du service militaire — et aussi entre les services — les sociétés de gymnastique et de sport seront nos précieux auxiliaires.

Là certains dangers sont à redouter. On les a déjà plusieurs fois signalés. Un de nos aumôniers, dans un magnifique sermon, s'est élevé, il y a déjà trois ans, contre le danger moral qui résulte de l'excès des sports et de ces jeux dont la passion fait passer le plaisir avant le devoir. Dernièrement ce même danger a été signalé par le Département de l'instruction publique du canton de Vaud. Au point de vue physique, M. le lieutenant-colonel Dr Wartmann a exposé dans une intéressante conférence faite l'hiver dernier à la Société militaire de Genève, les inconvénients de l'abus des sports ; il nous a cité cette conclusion d'un auteur

anglais affirmant que pendant la durée de la campagne de Mandchourie, les sports avaient coûté au monde civilisé un nombre de victimes plus grand que la guerre n'en avait fait parmi les belligérants. Ne voyons-nous pas ces ravages se refléter dans nos courbes ? Voir, par ex. : 3, faiblesse de constitution est souvent le résultat d'un surmenage physique surtout pendant l'enfance ; 15, maladies du système nerveux, on devient neurasthénique aussi bien par excès de travail physique que par excès de travail intellectuel. Un exercice réglé et régulier au contraire diminuerait ce mal ; 27, maladies des organes de la respiration, et plus encore 28, maladie du cœur et des gros vaisseaux, naissent souvent d'efforts trop violents ou trop prolongés, tels, par exemple, qu'ils résultent d'une longue ou forte montée à bicyclette. Il saute aux yeux combien cette courbe 28 s'élève depuis 1894, date où la bicyclette a commencé à devenir à la mode ; 29, hernies, ont souvent une origine analogue ; les mutilations des membres (33 et 37) et aussi 35 (pieds plats) peuvent être en partie attribués aux accidents dans les jeux. Ces cas augmentent terriblement : la luge, les matches de foot-ball, etc., n'ont-ils pas là une forte part de responsabilité ?

Je suis certes l'ami des sports, je crois qu'un homme — un officier surtout — doit être capable de nager, ramer, monter à cheval, faire de la gymnastique, de l'escrime, du ski, des courses de montagne ; qu'il est sain de se fatiguer physiquement chaque jour et de n'aller se coucher chaque soir que parce que l'on a besoin de se reposer ; mais je crois, qu'à moins d'être un athlète, il est dangereux de vouloir devenir un champion. La course de montagne suffit, il n'est pas utile de risquer sa vie en faisant de la varappe.

A ce point de vue, il est fâcheux de voir des journaux consacrer tant de place au compte-rendu des tournois sportifs. Nos sociétés de gymnastiques se sont plaint, avec beaucoup de raison, de la concurrence que, grâce à cette publicité, les sociétés de sport leur faisaient. Il serait regrettable que le succès des sports fût dû, même partiellement, à la passion qui talonne certaines gens de voir leur nom imprimé dans les journaux. Je ne crois pas qu'à aucun point de vue nous ayons quelque chose à gagner à ce cabotinage, si je puis me servir de ce terme.

La gymnastique, la gymnastique suédoise, la culture physique procurent l'exercice complet et harmonique de tous les muscles ; elle peut soumettre celui qui les pratique à un entraînement pro-

gressif et rationnel où l'effort est réglé d'après celui qui l'exécute et non d'après la partie qui se joue. Ce sont donc surtout nos sociétés de gymnastique que les pouvoirs publics doivent aider et dont ils doivent en quelque sorte préparer le recrutement en enseignant les principes de leur art dans les écoles. Il y aurait peut-être quelque chose à améliorer de ce côté là. Quant aux sports, il est bon de les pratiquer, mais, comme de toutes les bonnes choses, il ne convient pas d'en abuser.

Reste enfin un dernier facteur que je ne puis qu'indiquer, car il sort de mon sujet; il n'influe pas sur la vigueur corporelle, mais la touche de très près, car c'est lui qui détermine son rendement: je veux parler de la valeur morale de l'homme, de son caractère. Il ne suffit pas à l'homme d'avoir de la force, de l'avoir sous une forme disponible, il faut encore qu'il ait la volonté nécessaire pour la mettre en activité.

Pour faire naître cet esprit de devoir qui fait supporter joyeusement les fatigues et les privations du service, il faut développer l'amour du pays. L'homme ne consent à s'exposer volontairement à des souffrances ou à des privations que pour ce qui lui tient au cœur. Si donc on veut qu'à l'occasion il soit prêt à se dévouer pour sa patrie, il faut lui en inculquer l'amour. C'est surtout l'affaire des parents d'éveiller ce sentiment chez l'enfant; mais c'est aussi l'affaire de notre enseignement public. Il y arrivera facilement en développant l'enseignement de notre histoire nationale: elle est assez glorieuse et assez belle pour provoquer l'amour de notre pays. Nous pouvons donc être reconnaissants des efforts faits en ce sens par notre département de l'instruction publique sous la direction de son chef actuel et aussi de son prédécesseur. Ces conseillers d'Etat ont droit à tous nos remerciements pour avoir rendu à cet enseignement un caractère nettement national, qu'on lui avait ôté, sous prétexte de ne pas blesser les étrangers qui fréquentent nos écoles! Notre enseignement doit être national, il peut l'être sans blesser personne.... mais je ne veux qu'indiquer ici ce côté de la question qui me mènerait trop loin de mes graphiques!

J'espère qu'en se rendant compte de tous les renseignements qu'on peut tirer de ces courbes, mes camarades excuseront le texte bien incomplet qui les accompagne.

Genève, juin 1908.

William BOREL,
major de carabiniers.